Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 022-212202220-20260930-100_2026-DE

PLOUHA
LES FALAISES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2026 – N° 100/2026

L'an deux mille vingt-six, le trente septembre, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de PLOUHA, légalement convoqués le 24 septembre 2026, se sont réunis à L'Espace Hermine sous la présidence de Madame RUMIANO Valérie, Maire.

Etaient présents : Valérie RUMIANO, Gérald ANTOINE, Ghislaine LE POLÈS, Sébastien GUIOT, Nadia MOREL, Aymeric STERMANN, Martine ANTHOINE, Marc LE CHAT, Françoise DISQUAY, Éric MANGENOT, Françoise BOUILLER, Régis LE MÉE, Christian MALEFANT, Anne-Lise NOCET, Christophe LE MEUR, Maud LE BRETON, Muriel MICHOT, Tiphaine KERBOEUF, Charline MARTEL, Cyrille BERMONT, Nadège SANSON, Hervé BOULARD, Nadine DERRIEN et Benoit JAHAN.

Absents excusés : Christian HODY (donne procuration à Anne-Lise NOCET), Guénolé TRICOT (donne procuration à Gérald ANTOINE) et Xavier COMPAIN (donne procuration à Nadège SANSON).

Secrétaire de séance : Marc LE CHAT

Conseillers en exercice : 27 - Conseillers présents : 24 - Pouvoirs : 3 - Votants : 27

CONVENTION DE SERVITUDE POUR LES OUVRAGES SOUTERRAINS COMMUNE – ENEDIS – PARCELLE B N° 3347

Monsieur Marc LE CHAT, Adjoint au Maire chargé du Cadre de Vie, expose à l'assemblée que, dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, les travaux envisagés devront emprunter une parcelle communale.

ENEDIS sollicite la Commune de PLOUHA pour une autorisation de passage (convention de servitude souterraine) rue Louis Droumaguet - parcelle section B n° 3 347.

VU les articles L.2121-29 et L.2241-1 du CGCT

VU la demande de l'entreprise LE DU Réseaux pour le compte d'ENEDIS en date du 23 juillet 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, décide d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer les conventions à venir pour le passage de réseaux souterrains sur de la parcelle cadastrée section B numéro 3 347 sur le territoire communal.

A Plouha, le 1.10.2026

Madame le Maire,
Valérie RUMIANO

Le secrétaire de séance,
Marc LE CHAT

MAIRIE DE PLOUHA (Côtes-d'Armor)

Affiché le : 1 OCT. 2026